

## CONFIRMATION DE PARTICIPATION - POUVOIR

Merci de retourner ce formulaire avant le 19 octobre 2020 inclus  
À la FFFT, 3 Rue de Clermont 44000 Nantes OU par mail à [ffft@francebabyfoot.com](mailto:ffft@francebabyfoot.com)

Je soussigné(e), .....

président(e) du club de.....

assistera à l'Assemblée Générale le samedi 24 octobre 2020 à Bourges (18)

Nom du représentant du club à l'AG .....

n'assistera pas à l'Assemblée Générale et je souhaite donner mon pouvoir au:

Club .....

Représenté par, .....

Fait à : .....

Date : .....

Signature

précédée de la mention manuscrite «Bon pour pouvoir» si vous donnez votre pouvoir

**DATE LIMITE D'ENVOI : 19 OCTOBRE 2020 MINUIT**

Rappel règlementaire :

**Art 18 du RI – votes par procuration** : Les votes par procuration sont admis. Toutefois, un club qui reçoit des votes par procuration ne peut pas totaliser plus de 10% du nombre total des voix de l'exercice précédent. Un club peut cependant dépasser ce quota si le nombre de voix dont il dispose provient de ses adhérents seuls, dans la limite toutefois de 50%.